

Le trésorier insiste pour que les organisateurs qui peuvent rencontrer des difficultés lors du règlement des droits le contacte AVANT les échéances pour essayer de trouver des solutions. (jcresp@ffsa.org).

Votre président de comité est également à l'écoute de vos éventuelles revendications.

TARIFS :

Ils seront publiés prochainement, mais dans l'ensemble pas ou très faibles augmentation\$

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFSA DU 9/06/2010

Parmi les décisions les plus importantes :

- **Groupe C, D et E en courses de côte :**

Ces voitures avaient une date limite au delà de laquelle elles n'auraient plus été acceptées qu'en slalom ou plus du tout acceptées.

Il s'agit des voitures du GROUPE 2, qui devront subir les transformations concernant **la sécurité** (nid d'abeille, crash box, pédalier....) mais le comité directeur a décidé **qu'il n'y aurait pas de date limite**. C'est une décision qui permettra d'amortir les frais sur de nombreuses années, tant que la voiture restera en bon état.

Il suffit de reprendre contact avec les commissaires techniques de notre comité pour valider les modifications.

- **CALENDRIER FFSA.**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION (au comité régional) :

- Calendrier International 15 juillet 2010
- Calendrier National et régional 30 septembre 2010

Les inscriptions doivent passer par le comité. Elles seront reçues au plus tard, 15 jours avant la date limite fixée par la FFSA.

- **PAIEMENT DES DROITS A LA FFSA.**

Principe : Toute épreuve inscrite **DOIT payer les droits** avant les dates limites prévues ci-dessous :

- Calendrier International :
 - o 50% avant le 30/11/2010
 - o Solde avant le 31/01/2011
- Calendrier National et régional :
 - o 50% avant le 30/11/2010
 - o **Solde a la demande du permis d'organiser.**

PENALITES :

Changement de date après le 30/11/10 : 20% des droits

Annulations après le 30/11/2010 Droits intégralement dus.

Retard de paiement : 5% du montant + 1% par mois de retard.

Inscriptions tardives : 30% des droits.